

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical
Séance du 14 décembre 2023

Le 14 décembre 2023, à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL), légalement convoqué, s'est rassemblé à la Salle du Conseil de la commune de la Membrolle-sur-Choisille, en séance ordinaire sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Président.

Présents :

M. Sébastien MARAIS, M. Antoine TRYSTRAM, Mme Hédia GHANAY, M. Emmanuel DUMENIL, Mme Régine HINET, M. Philippe CLEMOT, Mme Céline DELAGARDE, Mme Claudie HALLARD (suppléante), Christian VRAIN (suppléant), Mme Sylvie POINTREAU, M. Didier THÉMÉ, Mme Pierrette COURVOISIER (suppléante), Mme Karine BARTHELEMY, Mme Caroline BOILLE, Mme Marie-Christine DE SAINT-SALVY, Mme Nathalie GUENAU, M. Jacques MOTARD (suppléant), M. Joël MARCHAND (suppléant), Mme Joëlle DANIEL (pour DEL_17_2023).

DATE DE LA CONVOCAATION

13 novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE

16 novembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 33

Présents : 17

18 (pour DEL_17_2023)

Pouvoirs :

M. Bertrand RITOURET a donné pouvoir à M. Emmanuel DUMENIL.
M. Jacques LEMAIRE a donné pouvoir à M. Sébastien MARAIS.

Absents excusés :

M. Bertrand RITOURET, M. Cédric DE OLIVEIRA, M. Jacques LEMAIRE, Mme Armelle AUDIN, M. Ludovic BOURDIN, M. Gérard DAVIET, Mme Mélanie FORTIER, M. Bruno FENET, M. Michel GILLOT, Mme Betsabée HAAS, M. Michel HIRTZ, M. Christophe LOYAU-TULASNE, M. Régis SALIC, Mme Axelle TREHIN, M. Grégory PODDA, M. Benoit BARANGER, Mme Pascale DELAUNAY, Mme Isabelle MELO, M. Arnaud TURMINEL.

Secrétaire de séance : Madame Céline DELAGARDE

DEL_11_2023

4.5_FONCTION PUBLIQUE : Aménagement du temps de travail des agents

Le Comité Syndical

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le 1er et 2 du Décret n°2000-815 du 25 août 2000 ;
- Conformément au Décret n°2000-815 du 25 août 2000 susvisé, la durée légale annuelle de travail effectif est de 1 600 h auxquelles il convient de rajouter 7h au titre de la journée de solidarité ;
- Considérant l'avis du Comité Social Territorial en date du 05 octobre 2023.

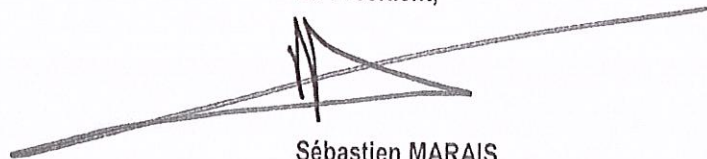
Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

- Article 1 : - d'adopter, pour l'ensemble des agents, la durée de 37h30 de travail par semaine répartis de la manière suivante : 8h30-12h30 et 13h30-17h00.
- Article 2 : - d'adopter ses modalités à compter de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 15 décembre 2023

Le Président,



Sébastien MARAIS

ANVAL
(Syndicat Mixte des Affluents
Nord Val de Loire)
Siège social : Place de l'Europe
37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE